



SAINT-SIMÉON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

067-CP-29-02-2012



L'évaluation foncière à Saint-Siméon Une rencontre importante avec madame Marois

Saint-Siméon - Mercredi 29 février 2012 – Le 24 février, des citoyennes de Saint-Siméon, mesdames Astrid Gagnon et Lucie Moffatt, accompagnées de leur maire, monsieur Sylvain Tremblay, rencontraient madame Pauline Marois concernant le dossier de l'évaluation foncière. Lors de cet entretien avec la députée de notre comté et chef de l'opposition, ils ont déposé un mémoire conjoint détaillé expliquant les raisons qui justifient leur demande de revoir en profondeur la loi sur l'évaluation des propriétés.

La valeur marchande : un critère déraisonnable et abusif

Mesdames Gagnon et Moffatt ont fait notamment valoir que la notion même de valeur marchande entraîne des évaluations abusives et déraisonnables parce que la majorité des gens achètent ou construisent une propriété pour se loger et non pour la revendre ou faire du commerce. Des citoyens paient actuellement des taxes sur la base d'un gain hypothétique qu'ils n'auront probablement jamais puisque la plupart d'entre eux veulent habiter leur maison. De plus, rien ne garantit que, dans le cas d'une vente éventuelle, ce gain hypothétique se réalisera; on n'a qu'à penser à la situation aux États-Unis pour savoir que le marché immobilier peut s'effondrer.

« Autrement dit, cette façon de faire n'a pas de sens, pas plus qu'en aurait une décision du gouvernement de fixer des impôts sur des revenus qu'une personne pourrait avoir dans 10, 20 ou 30 ans. Aucun citoyen n'accepterait une telle spéculation! » a précisé madame Gagnon.

La « valeur marchande » tient encore moins la route dans une municipalité comme Saint-Siméon

Monsieur Tremblay a, pour sa part, fait valoir que ce critère tient encore moins la route dans une petite municipalité comme Saint-Siméon. Vivre dans un secteur rural, c'est composer avec la rareté du logement locatif, la nécessité de posséder une voiture, parfois deux, et un coût de la vie plus élevé, notamment sur le plan de l'alimentation, du transport, de l'accès aux activités sportives et culturelles. Pour ces mêmes raisons, les maisons ne s'y vendent pas aussi facilement qu'en milieu urbain.

« À première vue, on peut penser que ces hausses d'évaluation vont rapporter de l'argent aux municipalités. Mais il ne faut pas se leurrer: la montée déraisonnable des évaluations aura des impacts majeurs: les gens hésiteront à s'installer chez nous ou s'exileront tout simplement. Mais qui plus est, ces hausses constitueront un frein à la revitalisation et à l'amélioration du territoire » a déclaré monsieur Tremblay en soulignant qu'on va devoir réfléchir sérieusement à des moyens de financer les municipalités qui n'auront pas pour effet d'appauvrir les citoyens.





SAINT-SIMÉON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

067-CP-29-02-2012



Pour une évaluation juste, raisonnable, prévisible et équitable

En 2010, devant la montée fulgurante de l'évaluation de leurs propriétés, des citoyens de Saint-Siméon ont contesté devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Malgré la complexité d'une telle démarche, sans compter les règlements hors cours, tous ceux et celles qui se sont présentés devant le juge ont eu gain de cause, obtenant une révision à la baisse allant jusqu'à 116 000\$ pour une seule propriété. Rappelons que les juges doivent s'en tenir à des critères très stricts dictés par la loi pour rendre leurs jugements et qu'ils ne rendent pas leurs décisions pour faire plaisir aux citoyens. Il y a donc lieu de se questionner aussi sur les méthodes d'évaluation.

«Il est aussi primordial de travailler collectivement à faire changer la base même de l'évaluation et la loi» ont souligné les auteurs du mémoire. Pour eux, l'évaluation doit notamment tenir compte de l'absence de certains services en zones rurales et du fait qu'une maison pour la majorité des citoyens, c'est un toit sur la tête. Elle ne doit pas avoir pour conséquences d'obliger les personnes à vendre leur maison, de faire fuir les jeunes et de vider de leur population des municipalités qui ont déjà du mal à survivre. Lorsqu'elle est nécessaire, elle doit être progressive, prévisible, juste, équitable et raisonnable et les mesures d'évaluation doivent être transparentes et accessibles aux citoyens.

Ils ne sont pas les seuls à réclamer une nouvelle manière d'évaluer les propriétés. «Parmi les hypothèses qui ont été discutées sur la place publique, l'approche du Regroupement Évaluation Équitable (RÉE) est pour nous celle qui peut le mieux permettre une évaluation juste. Elle prévoit notamment un mécanisme qui permet des augmentations basées sur l'Indice des prix à la consommation (IPC)» a précisé madame Moffatt.

Un dossier à suivre de près

Sensible à la situation qui lui a été décrite, Madame Marois a promis à ses interlocuteurs que son parti poursuivrait ses travaux et sa réflexion sur cette question afin de trouver la meilleure solution possible pour les citoyens et leurs municipalités.

Le Parti québécois avait déposé, le 27 octobre 2010, une motion à l'Assemblée nationale du Québec réclamant un projet de loi pour solutionner de façon juste et équitable le problème de la forte hausse de la valeur des propriétés. En réponse à cette motion adoptée à l'unanimité, le gouvernement déposait, le 22 mars 2011, un projet de loi qui est loin de s'attaquer à la question de fond de l'évaluation foncière. Voilà pourquoi, les auteurs du mémoire relancent le débat et espèrent faire bouger le gouvernement Charest qui semble avoir oublié l'importance de ce dossier.

-30-

Source et renseignements:
Sylvie Foster, directrice générale
418.620.5010
sylvie.foster@saintsimeon.ca

Astrid Gagnon, porte-parole citoyen
418.638.5619
astridgagnon@bell.net



Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

502, rue St-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) Canada G0T 1X0
Téléphone: 418.620.5010 • télécopieur: 418.620.5011 • info@saintsimeon.ca

Fenêtre sur le fleuve, carrefour de Charlevoix • www.saintsimeon.ca